résoconfort
o'chauffage

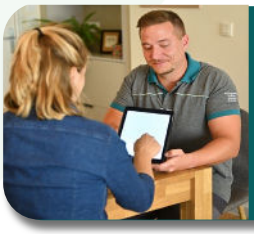

2026

Les tarifs & informations

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : **Résoconfort O'chauffage**

Adresse : 14 -16 rue Douaumont, 69100 Villeurbanne

Téléphone : **04 78 80 03 04**

Email : contact.ochauffage@resoconfort.fr

Chef d'Agence : **Monsieur S.ROLLET**

TARIFS

Taux horaire	88.18 € HT	Soit **97 € TTC** (TVA 10%) Soit **105.82 € TTC** (TVA 20%)
Zone 1 : < 25 KMS Déplacement	50.00 € HT	Soit **55 € TTC** (TVA 10%) Soit **60.00 € TTC** (TVA 20%)
Zone 2 : 25 KMS > Z2 < 40 KMS Déplacement	100.00 € HT	Soit **110.00 € TTC** (TVA 10%) Soit **120.00 € TTC** (TVA 20%)
Zone 3 : > 40 KMS Déplacement	113.64 € HT	Soit **125.00 € TTC** (TVA 10%) Soit **136.37 € TTC** (TVA 20%)

Forfait déplacement et main d'œuvre (hors pièces) :

1 heure + déplacement Z1	**152 € TTC (TVA 10%)** et 165.82 € TTC (TVA 20%)
½ heure supplémentaire	**48.50 € TTC (TVA 10%)** et 52.91 € TTC (TVA 20%)
1 heure supplémentaire	**97 € TTC (TVA 10%)** et 105.82 € TTC (TVA 20%)

Toute ½ heure commencée est due et nos interventions sont payables au comptant. Tarifs détaillés sur demande (contrat, entretien annuel…).

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Horaires du standard :
Du lundi au jeudi de 8h00 à 18h00
Le vendredi de 8h00 à 17h00
Le samedi du 1er octobre à fin avril de 8h00 à 17h00

Horaires des interventions :
Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Le samedi du 1er octobre à fin avril de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Horaires de l'agence :
Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

DÉLAIS D'INTERVENTION MAXIMUM

Client sous contrat

Panne totale de chauffage :	24 heures après l'appel (jours ouvrables)
Panne partielle de chauffage :	48 heures après l'appel (jours ouvrables)

Intervention ponctuelle

Panne totale de chauffage :	72 heures après l'appel (jours ouvrables)
Panne partielle de chauffage :	1 semaine après l'appel (jours ouvrables)

RÈGLEMENT DES PRESTATIONS

Moyens de paiement acceptés

- ✓ Espèces
- ✓ Virement
- ✓ Carte Bancaire

CONDITIONS DE PAIMENT

- Interventions ponctuelles : règlement au comptant.
- Contrats individuels : règlement au comptant lors de la prise du contrat - règlement à 30 jours fin de mois de la date de facture lors du renouvellement de la cotisation annuelle.
- Contrats collectifs (collectivités publiques et privées) : règlement à 45 jours maximum à la date de facturation.
- Gestionnaires de patrimoines (selon accord particulier) : règlement à 30 jours fin de mois de date de la facture.

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE D'ACTIVITÉ

- ✓ Zone 1 inférieure à 25 kms de l'adresse de l'agence.
- ✓ Zone 2 comprise entre 25 kms et 40 kms de l'agence.
- ✓ En dehors de ces Deux Zones, nous consulter.

PRESTATIONS DE L'ENTREPRISE

- ✓ Contrat d'entretien annuel & pluriannuel.
- ✓ Entretien annuel obligatoire (règlement départemental DDASS).
- ✓ Remplacement des pièces détachées et accessoires complémentaires.
- ✓ Remplacement d'appareils.

PIÈCES DÉTACHÉES DISPONIBLES

Pièces courantes dans les marques suivantes :

SAUNIER DUVAL – CHAFFOTEAUX – ELM LEBLANC – VAILLANT – DE DIETRICH – VIESSMAN – ATLANTIC – FRISQUET – CHAPPEE – AUER-RIELLO

Pour toute autre marque, nous consulter. Les tarifs de pièces détachées sont à disposition sur demande.

Note :

Compte tenu du nombre de marques sur lesquelles nous pouvons être appelés à intervenir, les tarifs des pièces détachées que nous ne détiendrons pas, sont de façon quasi générale, disponibles chez nos distributeurs habituels. Les prix peuvent être communiqués sur demande.

RÈGLEMENT DES LITIGES

Le client a la possibilité de faire appel à un tiers médiateur (commission des litiges du SYNASAV, 5 rue Saint-Nicolas 75012 Paris – Tél. 01 45 70 95 27) pour régler des litiges issus du non-respect caractéristique certifié.

À Villeurbanne, le 15 juin 2026
Jérôme VEYSSADE, Directeur de Filiale